

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com

Association Nationale des Juges Avicoles

Compte-rendu de la commission française des standards volailles

2 juin 2024

Membres présents : Arnaud Asselin, Pierre Delambre, Jacques Dulieu, Marylène Le Goff, Philippe Néollier, Jean-Claude Périquet.

Membres absents excusés : Alain Chaumeil, Yves Desforges, Jean-Luc Sauzedde.

Membres absents : Thomas Frugolino, Roland Grauss, Anthony Ré.

Le président Pierre Delambre remercie tous les membres pour leur présence afin de poursuivre les travaux de la commission des standards. La réunion a lieu en distanciel.

En préambule, Jacques Dulieu est remercié pour le travail préparatoire concernant les homologations ; en effet, à la demande du président, il a réalisé des présentations PowerPoint avec photos des sujets présentés, et ce pour chaque dossier.

1 – Homologations en cours

Jean-Claude Périquet présentant des animaux en homologations, conformément à l'usage, il lui est demandé de ne participer ni aux débats, ni aux votes.

- Gauloise Naine saumon doré : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Verdun le 12 avril 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à cette première année. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Meusienne GR saumoné splash : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Verdun le 12 avril 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Meusienne RN saumoné splash : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Verdun le 12 avril 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Marans RN bleu à camail cuivré : après examen des photos et du rapport établi à la suite de la présentation faite à Verdun le 12 avril 2024, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à l'homologation définitive de cette variété.

2 – Demandes de démarrage de processus d'homologation

Rappel : Un éleveur et/ou un club souhaitant faire homologuer une nouvelle race et/ou variété doit envoyer obligatoirement une **demande écrite** au secrétariat de la commission des standards : commissionstandards@gmail.com. Toute demande orale ou par l'intermédiaire d'un collègue ne sera pas prise en compte si elle n'a pas été confirmée par écrit et envoyée à la commission.

La commission tient à signaler que les dossiers des demandes d'homologations sont, dans l'ensemble, de plus en plus riches et pertinents. En fin de compte-rendu, vous en trouverez quelques extraits.

- Chabo sans queue noir : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

- Braekel GR citronné barré bleu : après examen du dossier et accord de la Belgique, pays d'origine de la race, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

- Poule de Zottegem GR citronné barré bleu : après examen du dossier et accord de la Belgique, pays d'origine de la race, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

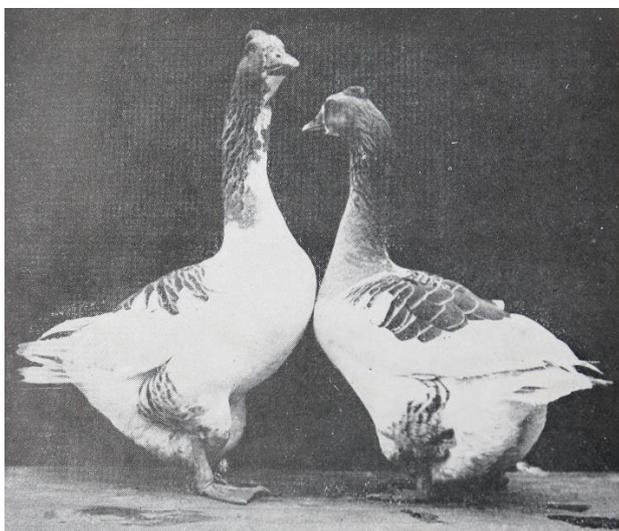
- Brahma GR et RN fauve herminé splash : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.
- Orpington RN saumon coucou doré : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

3 – Oie du Tarn

Pour faire suite à la dernière réunion de la commission des standards, des précisions concernant la description du coloris de cette oie sont nécessaires : afin de bien orienter les éleveurs quant à la description des marques grises et blanches, sont ajoutées ci-dessous une description (texte original, non remanié) ainsi qu'une photo permettant de mieux cerner les attentes.

« Couleur fondamentalement blanche : la poitrine, la partie antérieure des flancs, tout l'abdomen, les couvertures des ailes et les rémiges, le dos supérieur et les grandes couvertures des retrices sont blancs. Les épaules, la partie centrale des flancs, le dos central et le croupion sont colorés gris brun. Le liséré des couvertures colorées des flancs et des épaules est bien marqué et très pâle, pratiquement blanc. La tête est gris brunâtre, laissant le contour du bec, le menton et la gorge blancs. Le cou est partiellement gris brun : l'idéal est d'avoir la nuque et les côtés du cou colorés presque jusqu'au dos, laissant le blanc de la gorge s'étendre sur l'avant cou par une ligne de raccord jusqu'à la poitrine. Une certaine tolérance est acceptée pour le dessin du cou, du moment que le tiers supérieur de la nuque est coloré, laissant le blanc de la gorge passer par l'avant du cou (dessin ouvert du cou) ; ce blanc peut même être visible de profil. Rectrices colorées gris brun, avec large liséré blanc.

Défauts graves de coloris : mauvais dessin de la tête et le cou, c'est à dire parties colorées trop petites ou menton, gorge et avant cou complètement colorés ; plusieurs rémiges secondaires et/ou primaires colorées (les tertiaires non-colorées sont un souhait), grandes parties des couvertures des ailes colorées ; liserés des flancs et des épaules pas assez marqués, trop sombre. »



4 – La Pékin

Le club de la Pékin a envoyé un courrier et un dossier complet afin de préciser ses attentes concernant le jugement et l'élevage de cette race. Une vigilance toute particulière doit être portée sur les caractéristiques raciales. Le but est de respecter le texte du standard actuel, à savoir : présence d'un dos court visible, des tarsi courts (sans excès pour permettre une reproduction correcte), un corps ayant tendance à être incliné vers l'avant, une poitrine large, profonde et proéminente, et une masse n'excédant pas celle souhaitée dans le standard : 1000g pour les coqs, 900g pour les poules.

La commission est en total accord avec ces rappels, car dans certains pays européens, des dérives sont signalées avec des sélections extrêmes, amenant les sujets à perdre en bien-être et en fertilité. Une fois de plus il est rappelé que la sélection doit s'opérer dans les limites prévues par le standard, et que toute sélection déviante doit être sanctionnée.

5 – Correction et modifications du standard

- **Canard de Poméranie** : variété brun à bavette : dans les défauts graves, il est indiqué « tachée de bleu » : il faut corriger et indiquer « tachée de brun ».
- **Sans queue de Ruhla** : corrections sur les variétés
 - Rouge : supprimer « queue rouge, partiellement mêlée de noir, reflets pourpres ». Défauts graves de coloris : supprimer « reflets verts dans la queue ».
 - Saumon bleu doré : dans défauts graves du coq, supprimer : « reflets verts à la queue ».
 - Porcelaine blanc doré : coq : supprimer : « queue blanche ».
 - Noir caillouté blanc : dans la description, supprimer : « faucilles et rectrices ». Dans les défauts graves, supprimer : « queue trop blanche ».
 - Porcelaine blanc rouge : dans la description, supprimer : « faucilles et rectrices ». Dans les défauts graves, supprimer : « queue trop blanche ».
 - Blanc herminé noir : dans les défauts graves, supprimer : « queue avec trop de blanc ».
 - Fauve herminé noir : dans les défauts graves, supprimer : « reflets violacés dans la queue du coq ».
 - Porcelaine doré : dans la description, supprimer : « queue noire avec reflets verts, léger dessin terminal blanc toléré ». Dans les défauts graves, supprimer : « rectrices ».
 - Porcelaine citronné : dans les défauts graves, supprimer : « rectrices ».
 - Porcelaine bleu doré : dans les défauts graves, supprimer : « reflets verts à la queue ».
- Rajouter dans la liste des variétés : **porcelaine brun** : « identique à la variété mille fleurs sauf l'ocre brun remplacé par du brun châtain soutenu ».
- **Sérama** : dans les défauts graves, rajouter : « cou trop incliné vers l'arrière ». Un cou tremblant est un défaut éliminatoire, et non grave. Bagues : 9 et 10 mm au lieu de 10 et 11 mm. Pour rappel, la tête, les ailes et les tarses doivent former une ligne verticale.

6 – Les ornements

- Alain Chaumeil et Arnaud Asselin ont poursuivi leur travail sur les fiches descriptives des ornements : celles du faisan doré et du faisan Lady Amherst sont présentées.
- Jean-Luc Sauzedde propose un support sur les coloris des paons : point à revoir lors de la prochaine réunion.
- Matthieu Leuridan a envoyé à la commission un document traitant des coloris et des mutations du canard Mandarin. Le sujet des mutations est complexe, même au niveau européen, chaque pays ayant ses propres dénominations. Jean-Claude Périquet précise qu'il y a une commission au niveau européen qui va traiter ce sujet afin de réaliser des supports harmonisés ; nous attendrons donc le retour de ces travaux.

7 – Les homologations 2024/2025

- Rappel concernant les homologations. Les animaux présentés doivent être bagués avec des bagues EE fournies par la FFV, c'est-à-dire des **bagues françaises**.
- Les expositions retenues pour les homologations 2024/2025 sont entre-autres à ce jour : Verdun, Houdan, Neufchâtel-en-Bray, Limoges, Metz et Niort. La liste n'est pas exhaustive. Pour rappel, afin qu'une exposition puisse recevoir des homologations, il suffit d'en informer au préalable le secrétariat et que celle-ci accueille un minimum de 2 juges de la commission.

8 – Commission européenne des standards : questions / réponses

- Pour faire suite à la demande de la France concernant le coloris de la tête du canard en variété bleu sauvage : celui-ci doit être bleu nuit, sans reflets verts.
- Le nouveau nom de l'Oie frisée anglaise est désormais pour l'EE : l'Oie de Sébastopol.

- Depuis plusieurs années, afin de réaliser un standard européen unifié, la commission européenne a demandé à la France des photos de nos principales races. Un appel aux clubs avait donc été organisé et près d'une centaine de photos ont été envoyées à la commission européenne. La France a d'ailleurs été le meilleur élève, puisqu'elle a fourni, dans les temps impartis, le plus gros contingent de clichés ! Malheureusement, depuis des années le dossier est au point mort, la commission européenne se retranchant derrière la mauvaise qualité de certaines photos, sans indiquer nommément les races qui seraient concernées. Le président déplore cette situation et souhaite que le dossier soit traité avec plus de rigueur. Il souhaite également que la commission européenne fasse son travail et fournisse la liste des races pour lesquelles elle souhaiterait de nouveaux clichés. Cette demande déjà été faite à plusieurs reprises, mais aucune réponse ne nous a été apportée à ce jour.
- Concernant les formes « hyper-typées » de certaines races. Il est rappelé que les « hyper-types » ne doivent pas être encouragés et doivent être sanctionnés. Les races concernées sont par exemple : la Pékin, le Sérama, les huppées des races huppées...
- La Cream Legbar. Le standard de cette race a été validé au niveau européen. Mais pour que cette nouvelle race soit admise en France, la commission a demandé une présentation de la variété saumon coucou doré clair. Celle-ci aura lieu en septembre 2024, à Houdan. Une fois l'avis de la commission publié, la race pourra éventuellement être homologuées en France.
- La Poule Soie. Pour que la proportionnalité entre la GR et la naine soit respectée, il est rappelé que les masses doivent être respectées.

9 – Correction du règlement de la commission française des standards

Paragraphe A4. Rajouter : « il ne pourra y avoir qu'une seule présentation possible sur une même année de sélection, sauf demande expresse de la commission »

10 – Questions diverses

- Jean-Luc Sauzedde demande une clarification concernant l'Orpington bleue. Celui-ci étant absent, ce point sera discuté en sa présence, lors d'une prochaine réunion.
- Yves Desforges demande s'il pourrait y avoir une mise à jour sur CD ou clé USB du standard et des ajouts. Après demande de la commission, Jean-Claude Périquet, détenteur du support informatique, précise qu'il s'agit d'un travail long et minutieux qui prendra du temps.
- Jean-Claude Périquet pose la question suivante : jusqu'à quel âge peuvent être exposées les volailles et les oiseaux de parc ? Actuellement, il n'existe pas de document officiel indiquant cette information, mais chaque société organisatrice d'expositions peut être amenée à préciser ses choix dans son propre règlement. La question n'étant pas du ressort de la commission, celle-ci est transmise à la FFV, qui devrait préciser cette notion dans son propre règlement (comme la FFC ou la SNC).

Après un rapide tour de table, le président salue les membres présents et souhaite un bel été à chacun.

Arnaud Asselin, secrétaire de séance.

In Memoria. Yves Desforges, éleveur, membre de nombreux clubs et associations, président de l'association des juges avicoles, juge avicole, et membre de la commission des standards, nous a quittés le 6 juin 2024. La commission a été très touchée par son départ soudain. Homme de passion, jovial, convivial, mais aussi homme de terrain, sachant aller vers les autres avec une égale sympathie, excellent sélectionneur et juge avec un sens de l'observation aiguisée. Sa présence et son amitié nous font d'ores et déjà cruellement défaut.